

NordLittoral

10/05/2019

Les faits Le 13 février, des pêcheurs des ports de Calais, Boulogne et Dunkerque s'invitent au Parlement européen avec l'association Bloom, là où se déroule une réunion portant sur le sort à réserver à la pêche électrique. Les eurodéputés votent en faveur de son interdiction. Le 16 avril, les fileyeurs retournent à Strasbourg. Les députés européens renouvellent leur vote en faveur de l'interdiction de la pêche électrique. Celle-ci entrera en vigueur en 2021. Hier, les artisans et Bloom déposent plainte contre les pêcheurs hollandais. ■